

# Plans préventifs de rétablissement secteur de l'assurance

Réunion de place du 8 novembre 2018

# Sommaire

## 1. Organisation

1. Rappel de calendrier
2. Echanges avec l'ACPR
3. Nature des exigences pour les bancassureurs et les groupes transfrontaliers
4. Obligations simplifiées

## 2. Contenu des plans de rétablissement

1. Synthèse, structure du groupe et continuité
2. Fonctions critiques et impact sur la stabilité financière
3. Scénarios- Indicateurs
4. Mesures de rétablissement
5. Gouvernance - Communication

# Sommaire

## 1. Organisation

1. Rappel de calendrier
2. Echanges avec l'ACPR
3. Nature des exigences pour les bancassureurs et les groupes transfrontaliers
4. Obligations simplifiées

## 2. Contenu des plans de rétablissement

1. Synthèse, structure du groupe et continuité
2. Fonctions critiques et impact sur la stabilité financière
3. Scénarios- Indicateurs
4. Mesures de rétablissement
5. Gouvernance - Communication

# Organisation – Calendrier

- **Remise à l'ACPR avant le 1er juillet 2019**
  - Pour les groupes ou organismes individuels dont la taille de bilan dépasse 50G€
  - Approuvé par le conseil d'administration/le conseil de surveillance avant transmission à l'ACPR
- **Décision du Collège de supervision dans les 6 mois suivants la transmission**
  - En cas de lacunes importantes, demande de soumission complémentaire dans les 2 mois (prorogeable 1 mois)
- **Mise à jour tous les deux ans => 2<sup>ème</sup> version en 2021**
  - Sauf en cas de changements importants

# Sommaire

## 1. Organisation

1. Rappel de calendrier
2. **Echanges avec l'ACPR**
3. Nature des exigences pour les bancassureurs et les groupes transfrontaliers
4. Obligations simplifiées

## 2. Contenu des plans de rétablissement

1. Synthèse, structure du groupe et continuité
2. Fonctions critiques et impact sur la stabilité financière
3. Scénarios- Indicateurs
4. Mesures de rétablissement
5. Gouvernance - Communication

# Organisation – Echanges avec l'ACPR

- ❑ **Plans de rétablissement suivis au sein des brigades**
  
- ❑ **En amont de la transmission du plan**
  - Contacts bilatéraux à définir avec les contrôleurs chargés des dossiers
  - Participation de la direction de la résolution, notamment pour les aspects liés aux fonctions critiques
  
- ❑ **En aval de la transmission du plan**
  - Échanges et fourniture d'informations complémentaires en fonction de l'évaluation effectuée sur chaque plan

# Sommaire

## 1. Organisation

1. Rappel de calendrier
2. Echanges avec l'ACPR
3. **Nature des exigences pour les bancassureurs et les groupes transfrontaliers**
4. Obligations simplifiées

## 2. Contenu des plans de rétablissement

1. Synthèse, structure du groupe et continuité
2. Fonctions critiques et impact sur la stabilité financière
3. Scénarios- Indicateurs
4. Mesures de rétablissement
5. Gouvernance - Communication

# Dispositif – Bancassureurs

## ❑ Pas de possibilité de soumission d'un plan unique de rétablissement pour un conglomérat financier

- Sources légales différentes
- Autorités compétentes différentes
- Limites juridiques pour un plan unique

## ❑ Mais obligation d'articulation entre les différents plans

- Obligation de cohérence et de coordination des mesures prises
- Intégration globale dans les processus de gestion de crise au niveau du conglomérat

# Dispositifs – Groupes étrangers (1/2)

- ❑ **Possibilité d'exemption prévue à l'article L.311-5 CdA, selon les critères définis au I de R.311-4 CdA. Mais le collège de supervision a décidé d'assujettir les filiales ou sous-groupes étrangers en France**
  
- ❑ **Dans le cas d'un plan groupe déjà détaillé pour une filiale ou un sous-groupe : simple reprise des dispositions dans le plan dédié de la filiale ou du sous-groupe**
  - Ce plan suit les prescriptions générales de l'ordonnance pour son adoption au niveau français.

# Sommaire

## 1. Organisation

1. Rappel de calendrier
2. Echanges avec l'ACPR
3. Nature des exigences pour les bancassureurs et les groupes transfrontaliers
4. **Obligations simplifiées**

## 2. Contenu des plans de rétablissement

1. Synthèse, structure du groupe et continuité
2. Fonctions critiques et impact sur la stabilité financière
3. Scénarios- Indicateurs
4. Mesures de rétablissement
5. Gouvernance - Communication

# Dispositif des obligations simplifiées (1/2)

## ❑ Modalités simplifiées de remise prévues par l'article L. 311-5 CdA

- Pour les assujettis du fait du seuil de 50G€ pas d'obligations simplifiées envisagées.
- Mais le principe de proportionnalité s'applique pleinement

## ❑ Cas particuliers pour lesquels les modalités simplifiées pourraient être retenues :

- Organismes en deçà du seuil de 50G€ désignés par le collège de supervision
- Éventuellement filiales de groupes étrangers ou sous-groupes étrangers qui ne seront pas exemptés

# Dispositif des obligations simplifiées (2/2)

## □ Exemples de mise en œuvre

- Adaptation sur mesure du contenu attendu
- Adaptation sur mesure en fonction des éléments fournis au niveau du groupe (cas des filiales ou de sous-groupes étrangers)
- Simplification des procédures de mise à jour pour les remises ultérieures des entreprises assujetties sur désignation du collègue

# Sommaire

## 1. Organisation

1. Rappel de calendrier
2. Echanges avec l'ACPR
3. Nature des exigences pour les bancassureurs et les groupes transfrontaliers
4. Obligations simplifiées

## 2. Contenu des plans de rétablissement

1. Synthèse, structure du groupe et continuité
2. Fonctions critiques et impact sur la stabilité financière
3. Scénarios- Indicateurs
4. Mesures de rétablissement
5. Gouvernance - Communication

# Contenus des plans – Synthèse, structure du groupe et continuité

## □ Une synthèse

- ⇒ Une synthèse des éléments essentiels du plan et des effets attendus des mesures de redressement prévues par ce plan

## □ La structure du groupe

- ⇒ Une présentation synthétique des principaux changements intervenus dans la structure juridique, l'organisation, l'activité ou la situation financière de la personne ou du groupe concerné depuis le dépôt du dernier plan de rétablissement
- ⇒ **Pour le premier exercice** il s'agit d'un état des lieux de l'organisme : organigramme détaillé, activité...

# Contenus des plans – Synthèse, structure du groupe et continuité

## □ Description de la continuité opérationnelle en cas de crise

- Sur la base de la description de la structure du groupe, identifier et cartographier les dispositions permettant ou entravant la reprise/continuité des activités : examen de toute la sous-traitance
  - ⇒ Attention aux clauses d'annulation, de résiliation anticipée en cas d'activation de mesures de rétablissement ou de résolution
- Assurer la disponibilité/accessibilité des services et infrastructures informatiques notamment
  - ⇒ Faire les liens avec les PCA

# Sommaire

## 1. Organisation

1. Rappel de calendrier
2. Echanges avec l'ACPR
3. Nature des exigences pour les bancassureurs et les groupes transfrontaliers
4. Obligations simplifiées

## 2. Contenu des plans de rétablissement

1. Synthèse, structure du groupe et continuité
2. **Fonctions critiques et impact sur la stabilité financière**
3. Scénarios- Indicateurs
4. Mesures de rétablissement
5. Gouvernance - Communication

# Contenus des plans – Fonctions critiques (1/2)

## □ Rappel sur les fonctions critiques

- Fonctions exercées par l'entreprise d'assurance fournies à des tiers non liés
- L'incapacité de poursuivre la fonction serait susceptible d'avoir un impact important sur la stabilité financière ou les acteurs économiques
- Impossibilité de remplacer l'entreprise d'assurance à un coût et délai raisonnables

## □ L'analyse doit normalement se faire sur toutes les activités exercées par l'assureur, avec une analyse pays par pays le cas échéant.

- Déterminer l'ampleur de l'impact de la fonction sur la stabilité financière ou l'économie réelle (ex : assurance obligatoire automobile)
- Substituabilité des acteurs (concurrence, délais de remplacement en cas d'acteur défaillant)
- Prise en compte de la situation spécifique de l'assureur (part de marchés, nombre d'assurés,...)

# Contenus des plans – Fonctions critiques (2/2)

- ❑ **Analyse préliminaire de l'ACPR en séparant couverture d'assurance et paiement des sinistres**
  - En assurance non-vie, problématique de la rupture de couverture en cas de liquidation (40 jours) => quid de la capacité à gérer des changements d'assureur dans ce délai sur des gros portefeuilles
  - En assurance emprunteur, quid des effets d'une faillite sur les banques octroyant les crédits
  - La fonction paiement de sinistres ne semble pas critique par nature mais vérifications nécessaires sur certains types de paiement qui pourraient avoir un impact important sur les revenus/le patrimoine des bénéficiaires (ex: corporels auto, rente d'invalidité/incapacité, catastrophes naturelles)

# Contenus des plans – Stabilité financière

## □ Analyse préliminaire de l'ACPR

- Analyse à mener sur les impacts de rachat massif en cas de défaillance pour les assureurs vie (perturbation sur les marchés secondaires – problématique de stabilité financière ?)
- Nécessité de regarder la liquidité sous-jacente des marchés considérés
- Vérification à mener sur les portefeuilles de dérivés et repo (volumes a priori limités)

# Sommaire

## 1. Organisation

1. Rappel de calendrier
2. Echanges avec l'ACPR
3. Nature des exigences pour les bancassureurs et les groupes transfrontaliers
4. Obligations simplifiées

## 2. Contenu des plans de rétablissement

1. Synthèse, structure du groupe et continuité
2. Fonctions critiques et impact sur la stabilité financière
3. **Scénarios- Indicateurs**
4. Mesures de rétablissement
5. Gouvernance - Communication

# Contenu des plans – Scénarios et indicateurs

- ❑ **Au moins 3 scénarios attendus revus 1 fois par an**
  - Crise idiosyncratique
  - Crise systémique
  - Crise mixte
- ❑ **A ce stade, pas de valeurs d'indicateurs retenues par l'ACPR, mais les scénarios doivent refléter une situation dans laquelle les groupes devront mettre en œuvre les mesures de rétablissement**
  - Besoin d'une analyse quantitative et qualitative du scénario
  - Mise en relation des mesures / options de rétablissement et leur combinatoire avec le scénario, notamment leur pertinence, crédibilité et limites
  - Estimation de la capacité globale de rétablissement dans cette situation donnée

# Contenu des plans – Scénarios et indicateurs

- ❑ **Indicateurs attendus a minima**
  - Sur la solvabilité
  - Sur la liquidité
  - Sur la rentabilité technique
  - Sur la rentabilité financière
- ❑ **Doivent s’inscrire dans la gestion des risques, avec des seuils prédéfinis d’alerte et de limite**
- ❑ **Pas de seuils spécifiés par l’ACPR car ils dépendent de chaque groupe, mais une **contrainte**: assurer le continuum entre franchissement de seuil, gouvernance de crise et mise en œuvre éventuel des mesures selon les décisions prises par les organes de direction ou de d’administration.**

# Sommaire

## 1. Organisation

1. Rappel de calendrier
2. Echanges avec l'ACPR
3. Nature des exigences pour les bancassureurs et les groupes transfrontaliers
4. Obligations simplifiées

## 2. Contenu des plans de rétablissement

1. Synthèse, structure du groupe et continuité
2. Fonctions critiques et impact sur la stabilité financière
3. Scénarios- Indicateurs
4. **Mesures de rétablissement**
5. Gouvernance - Communication

# Contenus des plans – Mesures de rétablissement (1/2)

## ❑ Différents types de mesure et leur combinatoire

- En fonds propres (émission de capital, émission subordonnée)
- En liquidité (monétisation de VIF, lignes de crédit,...)
- Pour la rentabilité (réduction de coûts, arrêt d'activité,...)
- Cessions d'actifs/d'activité

## ❑ Besoin de démontrer la crédibilité de chaque mesure:

- Analyse détaillée de la faisabilité (calendrier, obstacles potentiels, interconnexion avec d'autres mesures)
- Analyse détaillée de l'impact sur les différents indicateurs
- Analyse détaillée des conséquences sur les fonctions critiques

## ❑ En faire une synthèse (ex: cf. page suivante)

# Contenus des plans – Mesures de rétablissement (2/2)

	Mesures de rétablissement	Adaptées pour des crises	Effets en solvabilité	Effet en liquidité	Délai de mise en œuvre	Obstacles potentiels	Interdépendance
Fonds propres	R1 : ex, <i>augmentation de capital</i>	Idiosyncratique / Systémique / Les deux	Montant / Gradation	Montant / Gradation	en jours / semaines / mois	Nécessité d'obtenir l'accord de YYY	Incompatibilité avec l'option Rx
	R2	...	...	...	...	...	...
	R3	...	...	...	...	...	...
Liquidité	R4	...	...	...	...	...	...
	R5	...	...	...	...	...	...
	R6	...	...	...	...	...	...
Rentabilité	R7	...	...	...	...	...	...
	R8	...	...	...	...	...	...
Cessions	R9	...	...	...	...	...	...

# Sommaire

## 1. Organisation

1. Rappel de calendrier
2. Echanges avec l'ACPR
3. Nature des exigences pour les bancassureurs et les groupes transfrontaliers
4. Obligations simplifiées

## 2. Contenu des plans de rétablissement

1. Synthèse, structure du groupe et continuité
2. Fonctions critiques et impact sur la stabilité financière
3. Scénarios- Indicateurs
4. Mesures de rétablissement
5. **Gouvernance - Communication**

# Contenus des plans - Gouvernance

## □ Décrire la gouvernance du plan:

- Modalités d'élaboration, de mise à jour (instances associées, parcours de validation, personnes responsables)

## □ Décrire la gouvernance de crise :

- Comitologie,
  - Interaction entre les différents niveaux décisionnels (implication des organes d'administration notamment) et procédures d'urgence
- ⇒ La gouvernance est essentielle dans la gestion d'une crise, anticiper les modalités de fonctionnement est une nécessité

# Contenus des plans - Communication

- ❑ **Plans de communication (communication de crise)**
  - Interne - Qui, quoi, comment?
  - Externe - différents axes : investisseurs, public, ACPR et autorités de contrôle
  
- ❑ **Bonne pratique : exercices de simulation qui testent régulièrement la gouvernance, la continuité opérationnelle et la capacité à communiquer efficacement**